

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Audiovalley**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Route de Lennik N° : 451 Boîte : 30
Code postal : 1070 Commune : Anderlecht
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.audiovalley.com
Adresse e-mail : sve@audiovalley.com

Numéro d'entreprise 0473.699.203

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 30-04-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SABOUNDJIAN Alexandre

Administrateur délégué

Avenue des Chasseurs 61

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-05-25

Fin de mandat : 2023-05-26

Administrateur délégué

PIOCH Camille

Administrateur

Avenue des Chasseurs 61

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-05-25

Fin de mandat : 2023-05-26

Administrateur

FAURE Xavier

Administrateur

Rue du Faubourg Saint-Honoré 254

75008 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2018-06-13

Fin de mandat : 2023-05-26

Administrateur

EY REVISEURS D'ENTREPRISE SRL (B00160)

0446334711

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-26

Fin de mandat : 2024-05-26

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

VAN HOOF ERIC (A02075)

Réviseur d'entreprise

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>1.483.757,6</u>	<u>1.609.995,13</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>32.414.631,14</u>	<u>27.052.619,94</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	11.261,72	7.068,79
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	94.635,24	80.521,51
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	33.685,48	30.835,39
Location-financement et droits similaires		25	16.147,48	
Autres immobilisations corporelles		26	44.802,28	49.686,12
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	32.308.734,18	26.965.029,64
Entreprises liées	6.15	280/1	32.308.574,18	26.101.761,93
Participations		280	21.238.934,25	19.295.564,41
Créances		281	11.069.639,93	6.806.197,52
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	160	863.267,71
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	160	863.267,71

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	16.527.558,53	15.937.619,91
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	15.350.449,82	15.676.015,38
Créances commerciales		40	4.255.985,61	2.440.746,9
Autres créances		41	11.094.464,21	13.235.268,48
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	59.342,21	75.642,15
Actions propres		50	59.342,21	75.642,15
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.034.279,99	61.643,51
Comptes de régularisation	6.6	490/1	83.486,51	124.318,87
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	50.425.947,27	44.600.234,98

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>35.005.029,4</u>	<u>29.927.477,22</u>
Capital souscrit		10/11	40.108.814,77	31.522.814,77
Capital non appelé		10	28.808.742,87	22.841.742,87
En dehors du capital		100	28.808.742,87	
Primes d'émission		101		
Autres		11	11.300.071,9	8.681.071,9
Plus-values de réévaluation		1100/10	11.300.071,9	8.681.071,9
Réserves		1109/19		
Réserves indisponibles		12		
Réserve légale		13	692.251,64	692.251,64
Réserves statutairement indisponibles		130/1	692.251,64	692.251,64
Acquisition d'actions propres		130	616.609,49	616.609,49
Soutien financier		1311		
Autres		1312	75.642,15	75.642,15
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	132		
Subsides en capital		133		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		14	-5.796.037,01	-2.287.589,19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Impôts différés		6.8 164/5		
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>15.420.917,87</u>	<u>14.672.757,76</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	14.497.153,11	13.117.745,49
Dettes financières		170/4	14.497.153,11	13.117.745,49
Emprunts subordonnés		170	9.484.002,43	8.101.855,08
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	5.013.150,68	5.015.890,41
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	915.790,46	1.546.195,15
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		527.245,14
Etablissements de crédit		430/8		6.411,9
Autres emprunts		439		520.833,24
Dettes commerciales		44	348.543,5	166.534,07
Fournisseurs		440/4	348.543,5	166.534,07
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	492.225,62	501.394,6
Impôts		450/3	397.271,67	445.327,84
Rémunérations et charges sociales		454/9	94.953,95	56.066,76
Autres dettes		47/48	75.021,34	351.021,34
Comptes de régularisation	6.9	492/3	7.974,3	8.817,12
TOTAL DU PASSIF		10/49	50.425.947,27	44.600.234,98

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.973.615,86	1.550.152,22
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.973.615,86	1.541.516,45
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		8.635,77
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.185.750,24	2.548.166,11
Approvisionnements et marchandises		60	1.184,14	750,64
Achats		600/8	1.184,14	750,64
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	649.784,73	501.837,82
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	469.520,38	315.970,76
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	636.969,19	538.179,93
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.428.291,8	1.191.426,96
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-1.212.134,38	-998.013,09

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	209.151,26	203.646,17
Produits financiers récurrents		75	209.151,26	203.646,17
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	178.839,06	181.576,02
Autres produits financiers	6.11	752/9	30.312,2	22.070,15
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	2.503.706,64	1.457.399,67
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.237.820,62	1.106.378,33
Charges des dettes		650	2.200.372	1.061.734,64
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	37.448,62	44.643,69
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	265.886,02	351.021,34
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-3.506.689,76	2.251.767,39
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	1.758,06	415,38
Impôts		670/3	1.800	1.200
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	41,94	784,62
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-3.508.447,82	-2.252.182,77
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-3.508.447,82	-2.252.182,77

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-5.796.037,01	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-3.508.447,82	-2.252.182,77
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-2.287.589,19	-35.406,42
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-5.796.037,01	-2.287.589,19
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	1.609.995,13
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	488.103,47	
Amortissements	8003	614.341	
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.483.757,6	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	37.025,62
8021	10.980	
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	48.005,62	
8121P	XXXXXXXXXX	29.956,83
8071	6.787,07	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	36.743,9	
81311	11.261,72	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8193P	XXXXXXXXXX	41.834,45
8163	12.899,04	
8173	2.279,31	
(+)/(-) 8183		
8193	52.454,18	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	10.999,06
8273	7.769,64	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	18.768,7	
(24)	33.685,48	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****DONT**

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	
8164	18.785,12	
8174		
(+)/(-) 8184		
8194	18.785,12	
8254P	XXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
(+)/(-) 8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXX	
8274	2.637,64	
8284		
8294		
8304		
(+)/(-) 8314		
8324	2.637,64	
(25)	<u>16.147,48</u>	
250		
251		
252	16.147,48	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	53.786,37

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 550

Cessions et désaffectations

8175 0,01

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195 54.336,36

Plus-values au terme de l'exercice

8255P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P XXXXXXXXXXXX 4.100,24

Mutations de l'exercice

Actés

8275

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325 9.534,08

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26) 44.802,28

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	19.295.564,41
8361	1.943.369,84	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	21.238.934,25	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>21.238.934,25</u>	
281P	XXXXXXXXXX	<u>6.806.197,52</u>
8581	4.263.442,41	
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)	<u>11.069.639,93</u>	
8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	863.267,71
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	863.107,71	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	160	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
BRIDGER Entreprise étrangère Avenue de la Liberté 76 1930 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions nominatives sans valeur nominale	30.000	100		2020-12-31	EUR	-80.908	-110.908
Hotmixmedias Entreprise étrangère Rue de Paradis 50 75010 PARIS FRANCE	Actions nominatives sans valeur nominale	24.282	96,9		2020-12-31	EUR	-2.599.110	-412.076
JAMENDO Entreprise étrangère Avenue de la Liberté 76 1930 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions nominatives sans valeur nominale	6.898.795	100		2020-12-31	EUR	-1.721.680	-370.826
RADIONOMY BV Entreprise étrangère Spaces Zuidas II, Barbara Strozziilaan 101 1083 HN Amsterdam PAYS-BAS	Actions nominatives sans valeur nominale	39.092.313	98,53		2020-12-31	EUR	7.589.159	-805.464
WINAMP 0547610431 Société anonyme Route de Lennik 451 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions nominatives sans valeur nominale	6.149.999	100		2020-01-31	EUR	-806.905	-102.481

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice
83.486,51

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	22.841.742,87
(100)	28.808.742,87	

Modifications au cours de l'exercice
 Augmentation de capital 12/04/2021

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Actions SDVN

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.967.000	2.700.000
	28.808.742,87	13.041.483
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	59.342,21
8722	19.479
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
AUDIOVALLEY SA 0473699203 Route de Lennik 451 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions SDVN	19.479		0,15
MAXXIMUM SA 0477832193 Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo BELGIQUE	Actions SDVN	5.377.818		41,24
PUBLIC Investisseurs privés en bourse FRANCE	Actions SDVN	7.418.721		56,88
SABOUNDJIAN ALEXANDRE Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo BELGIQUE	Actions SDVN	225.465		1,73

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	14.497.153,11
8812	9.484.002,43
8822	
8832	
8842	
8852	5.013.150,68
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	14.497.153,11
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	14.497.153,11
8932	9.484.002,43
8942	
8952	
8962	
8972	5.013.150,68
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	14.497.153,11

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	7.175,83
9073	388.295,85
450	
9076	
9077	94.953,95

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges à imputer
- Produits à reporter

Exercice
7.249,56
724,74

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	7	5
9087	6,2	4,8
9088	9.117	5.993
620	351.173,92	236.229,69
621	69.383,34	50.920,96
622	12.875,1	10.349,17
623	36.088,02	18.470,94
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	19.926,35	6.434,21
Autres	641/8	1.408.365,45	1.184.992,75
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Plus value de réalisation actifs circulants

Intérêts

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Intérêts

Différence de change

Frais bancaires

Moins-value sur actions

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	15,25	204,42
	25.293,27	19.218,28
	5.003,68	2.647,45
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	9.271,6	5.101,66
	204,45	314,33
	3.058,38	3.760,02
	24.913,98	35.467,65

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**PRODUITS NON RÉCURRENTS****Produits d'exploitation non récurrents**

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES**Charges d'exploitation non récurrentes**

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		8.635,77
760		
7620		
7630		
764/8		8.635,77
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	<u>265.886,02</u>	<u>351.021,34</u>
(66A)		
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7		
(-) 6690		
(66B)	265.886,02	351.021,34
661		
(+)/(-) 6621		
6631	265.886,02	
668		351.021,34
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Codes	Exercice
9134	1.800
9135	1.800
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	94.121,75

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	6.882.257,6
9142	6.882.257,6
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	496.450,17	373.783,08
9146	333.878,5	381.999,12
9147	100.861,49	66.148,19
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	16.711.450,97
91921	16.711.450,97
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

« La société Audiovalley SA a instauré un des plans de pension complémentaires au profit de l'ensemble de son personnel depuis l'année 2018. Ces plans de pension sont des plans dits « contribution définie » et sont externalisés et financés par un contrat d'assurance de groupe. »

Mesures prises pour en couvrir la charge

« Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n' existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées. Cette méthode consiste à comparer par individu d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les contrats individuels à la date de clôture et d'autre part les réserves minimales individuelles calculées à la date de clôture. La différence négative détermine le sous financement individuel à la date de clôture. Le sous financement total est la somme des sous financement individuel.»

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

- Contrat Leasing
- Contrat Loyer

Exercice
203.482,53
990.356,25

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	32.308.574,18	26.101.761,93
(280)	21.238.934,25	19.295.564,41
9271		
9281	11.069.639,93	6.806.197,52
9291	15.141.438,94	15.460.643,26
9301		
9311	15.141.438,94	15.460.643,26
9321		
9331		
9341		
9351	75.021,34	351.021,31
9361		
9371	75.021,34	351.021,31
9381		
9391		
9401		
9421		
9431	120.214,01	117.471,4
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	79.162,41
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	34.372,56
95061	
95062	
95063	8.034
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Le conseil d'administration décide de fixer les règles d'évaluations suivantes pour les années 2015 et à venir.

1. Frais d'établissement

Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et amortis en cinq ans.

2. Immobilisations incorporelles

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles sont portés à l'actif du bilan à l'objet d'amortissements appropriés au cas où leur durée d'utilisation est limitée.

3. Immobilisations corporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués :

- selon la méthode linéaire,
- aux taux fiscalement admis, sous réserve d'application éventuelle de dispositions légales plus favorables;

Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de la date de facturation.

Comptabilisation des leasings :

Les leasings sont immobilisés avec leurs options d'achats car ces options sont systématiquement levées par la société in fine. En moyenne, ces options représentent 1% de la valeur d'achat.

RÈGLES D'AMORTISSEMENTS

Frais d'établissements 20,00 %

Frais R&D 20,00-33,33 %

Concessions, brevets, licences 20,00-33,33 %

Site 33,33 €

Installations 10,00%

Mobilier et matériel 11,11-33,33%

Hardware 33,33 %

Matériel informatique 33,33 %

Matériel roulant 20,00-25,00 %

Leasing Matériel IT 20,00-33,33 %

Aménagement Locaux 10,00-20,00 %

Immobilisations financières

4. Immobilisations liées

A. Entreprises liées
Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

En cas de financement sans intérêts, la valeur des immobilisations est actualisée au taux de 8%.

C. Autres immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

5. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur, si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable. Les autres placements de trésorerie et leurs valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus.

7. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques, charges et pertes prévisibles, nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions constituées lors des exercices antérieurs sont régulièrement revues.

Les excédents éventuels, devenus sans objet, sont transférés au résultat.

8. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Il existe des dettes long-terme non productives d'intérêts. Conformément à l'avi CNC 134-4, les valeurs d'acquisition ont été actualisées au taux de 8%.

9. Justification du principe de continuité

Compte tenu des pertes des deux derniers exercices, de la perte reportée au 31/12/2021 ainsi que du rôle de véhicule des financements que joue la société envers le groupe, le conseil d'administration est tenu de justifier l'application des règles comptables de continuité, Cette continuité doit s'entendre dans le contexte actuel de l'évolution de l'activité commerciale et de développement dans les différentes filiales du groupe. D'une part, le groupe porte une activité commerciale en forte croissance sous le dénominateur Targetspot, d'autre part, le groupe finance pour des montants significatifs le développement du produit Winamp et de l'activité Jamendo et Bridger. Au-delà de ceci le conseil d'administration a constaté que les coûts fixes liés au financement et à la gestion du groupe dépassent en 2021 le cash généré par l'activité Targetspot.

Fort du constat que la société et le groupe n'auraient pas les moyens de financer les développements encore nécessaires dans ses filiales Winamp, Jamendo et Bridger sans levée de fonds complémentaire significative, la société avait entamé des démarches depuis le dernier trimestre de l'année 2021 afin de trouver un partenaire pour financer son activité Winamp. Une offre non liée avait à l'issue de ces démarches été obtenue d'un partenaire potentiel de premier ordre le 11 avril 2022. Cette offre, combinée à un financement court terme de € 3 millions pour couvrir les besoins de financement en attendant la finalisation de la mise en place du partenariat devait permettre au groupe de continuer à se financer tout en trouvant une solution pour le développement du pôle Winamp.

Malheureusement, cette offre a été retirée le 10 mai 2022, raison pour laquelle le conseil d'administration a dû, depuis le 10 mai, se pencher d'autres solutions pour assurer la pérennité de la société et le groupe et pour pouvoir encore justifier l'hypothèse de continuité dans la clôture des comptes statutaires d'AudioValley au 31 décembre 2021. Cette solution passe inévitablement par la cession de l'activité Winamp qui demande une trésorerie mensuelle négative de l'ordre de € 0,7 millions. Le principe d'une cession du pôle Winamp est dès lors proposé au vote des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tient le 15 juin 2022.

Afin de justifier l'hypothèse de continuité dans les comptes statutaires d'Audiovalley au 31/12/2021, le conseil a établi un tableau des cashflows prévisionnel pour une période couvrant les exercices 2022 et 2023 sur base d'hypothèses qu'il juge appropriés et raisonnables. Ces hypothèses sont essentiellement les suivantes :

- Une situation de trésorerie connue au 30 avril 2022 s'élevant à € 2 millions
- Une gestion du besoin en fonds de roulement à travers le factoring des créances commerciales et l'application de délais de paiement des fournisseurs similaires à ceux pratiqués dans l'exercice 2021.
- Une vente des participations dans les filiales Winamp, Jamendo et Bridger (le pôle Winamp) au plus tard fin août 2022 compte tenu du fait que la société n'est pas en mesure de continuer à financer le développement du pôle Winamp dont font partie ces filiales. Notons dans ce contexte que les cashflows prévisionnels ne tiennent pas compte en 2022 et 2023 d'un paiement éventuel du produit de la vente compte tenu de la possibilité que ce paiement soit différé dans le temps. Néanmoins cette vente avec paiement différé permet à la société d'arrêter l'utilisation de trésorerie par le pôle Winamp.
- Le remboursement en décembre 2022 de la dette de € 3 Mio obtenue en mai 2022.
- Une croissance du chiffre d'affaires du pôle Targetspot en 2022 et 2023 similaire à 2021, ce qui est en ligne avec les réalisations telles que constatées au premier trimestre 2022.
- Un taux de change EUR/USD de 1,07

Ce tableau indique que la trésorerie en fin de mois reste à tout moment à un niveau bas voire, à certains moments de l'année, très bas. Pour cette raison, AudioValley entend poursuivre ses efforts pour améliorer le résultat opérationnel avant amortissements et provisions au-delà de ce qui est présenté dans le tableau des cashflows, et limiter le besoin en fond de roulement afin d'optimiser le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles. D'autres mesures peuvent également être prises le cas échéant pour garder sous contrôle l'utilisation de trésorerie des disponibilités.

Afin d'évaluer la justification du principe de continuité, le conseil d'administration a également revu une offre de rachat des titres Winamp, Jamendo et Bridger par un membre du conseil d'administration au plus tard le 31 août 2022. Bien que cette solution demandera un certain nombre de procédures et approbations relatifs au conflit d'intérêt, le conseil estime que cette offre a une probabilité raisonnable d'aboutir d'ici fin août.

En vue de l'ensemble des circonstances et mesures évoquées ci-dessus, le conseil d'administration estime que l'établissement des comptes statutaires sous le principe de continuité se justifie. Néanmoins, le contexte économique reste très incertain et l'exécution de toutes ces mesures aussi bien individuellement que dans leur ensemble impliqueront un suivi et une gestion soutenue de la position de trésorerie et donc il subsiste une incertitude matérielle que l'ensemble de ces actions n'aboutisse pas au succès espéré.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

AUDIOVALLEY SA
Route de Lennik 451
1070 Bruxelles

RAPPORT DE GESTION
(Exercice clôturé au 31/12/2021)

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que notre proposition d'affectation du résultat.

I. Evolution des affaires, des résultats et de la situation de la société - description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée (art. 3:6, § 1, 1° C.S.A)

1°. Rapport d'activités

L'année 2021 a été marquée par une forte croissance de l'activité du Groupe et une très forte amélioration de la rentabilité du pôle Targetspot.

La société a réalisé une opération de financement sous la forme d'une augmentation de capital le 12 avril 2021 pour un montant de 8.586.000€.

Cette opération a donné en partie les moyens à la société de financer le développement technique du pôle Winamp.

Au niveau du bilan, l'actif a augmenté de 5.825.712€. Ceci est dû principalement à (i) l'augmentation des immobilisations financières pour 5.343.705€, dû principalement 1) à l'augmentation des participations pour 1.943.370€ suite aux rachat de Winamp à Radionomy Group bv pour 928.000 € et l'augmentation de capital de 800.000 € chez Bridger et 2) à l'augmentation des créances envers les sociétés du groupe pour 4.263.442€ dont 2.095.924€ suite au rachat de Hotmix à Radionomy Group bv et 1.441.460€ envers Radionomy Group bv et (ii) à l'augmentation des valeurs disponibles pour 972.636€ compensé partiellement par la baisse des créances à un an au plus pour 325.566€.

Au passif, les capitaux propres ont augmenté de 5.077.552€ suite à l'augmentation de capital de 8.586.000€, partiellement compensé par la perte de l'exercice de 3.508.448€.

Les dettes augmentent de 748.160 € suite à l'augmentation des dettes financières à plus d'un an pour un montant de 1.379.408€, dû à la comptabilisation de la prime de non conversion relative aux obligations convertibles, partiellement compensé par une baisse des dettes financières à un an au plus pour un montant de 520.833€ suite au remboursement complet des dettes envers les anciens actionnaires de Jamendo.

DS
XF

DS
CS

DS
AS

Au niveau du compte de résultats, les ventes et prestations se montent à 1.973.616€ en croissance de 423.464€ par rapport à 2020. Il s'agit principalement de refacturation vers d'autres filiales du groupe.

Les coûts des ventes et des prestations se montent à 3.185.750€ en croissance de 637.584€ par rapport à 2020. Cette augmentation est due principalement à (i) l'augmentation des autres charges d'exploitation pour 236.865€. Celles-ci sont constituées principalement des frais rechargés par les autres entités du groupe, (ii) l'augmentation des services et biens divers pour 147.947€ et (iii) l'augmentation des rémunérations pour 153.550€ due à l'augmentation des ETP de 4,8 en 2020 à 6,2 en 2021.

Le résultat de l'exercice est de -3.508.448€. Celui-ci est impacté négativement par les charges financières pour 2.503.707€. Celles-ci sont constituées principalement par (i) les intérêts des obligations et des obligations convertibles pour un montant de 808.424€, (ii) par la comptabilisation de la prime de non conversion relative aux obligations convertibles pour un montant de 1.382.147€ et (iii) par les charges financière non récurrentes pour un montant de 265.886€ suite à la finalisation de la vente de Storever pour laquelle une partie du montant de la garantie a été gardé par l'acheteur. Les produits financiers ont un impact positif de 209.151€ sur le résultat de l'exercice ; ils sont constitués principalement par des intérêts de prêts accordés aux filiales du groupe.

2°. Résultat de l'exercice – Affectation du résultat

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, la société a réalisé une perte de 3.508.448€.

Nous proposons de reporter cette perte, les pertes reportées s'élevant ainsi à 5.796.037€.

3°. Principaux risques et incertitudes

Malgré la bonne évolution de l'activité en 2021, étant donné le niveau d'investissement de la société dans le pôle Winamp ces derniers mois et ceux prévus dans les prochains mois et de sa situation de trésorerie de 206 KEUR à fin avril 2022, la société estime ne pas être en capacité de financer l'activité du pôle Winamp (regroupant aussi Jamendo et Bridger) et son développement. Les moyens du groupe ne sont pas suffisants pour couvrir l'ensemble de l'investissement.

A niveau du groupe, dans ce contexte, la société avait entamé des démarches depuis le dernier trimestre de l'année 2021 afin de trouver un partenaire pour financer son activité Winamp. Sur cette base, la société avait reçu une offre non liante le 11 avril 2022. Malheureusement, cette offre a été retirée le 10 mai. Dans ce contexte, la société a finalisé en financement de 3M€ le 29 avril 2022 pour une période de 6 mois et travaille à une vente du pôle Winamp qui devrait se dérouler au plus tard le 31 août. Nous renvoyons au point VI ci-après pour les incertitudes liées à la continuité.

Si la société Winamp sort du groupe au 31 août, nous rencontrerons dans les 12 prochains un problème de financement durant une courte période due en grande partie à l'activité habituellement faible du 1^{er} trimestre 2023 et au remboursement de l'emprunt de 3 M€ à la Patronale. Diverses solutions peuvent exister pour palier à ce besoin de trésorerie momentanée.

Une vigilance particulière sera nécessaire dans la gestion de notre besoin de financement et éviter des délais de paiement trop longs de nos clients.

Il n'y a pas de concentration de créances importante ni de risque de taux d'intérêts du fait que les dettes sont à taux d'intérêts fixes.

Il n'y a pas de risques sur les devises car toute l'activité de la société se fait en euros. AU niveau du groupe il y a un risque sur le taux EUR/USD si l'USD devait s'affaiblir compte tenu des cashflows générés aux USA.

II. Événements importants survenus depuis la clôture (art. 3:6, § 1, 2° C.S.A)

La société a finalisé un financement temporaire de 3M€ qui lui permettra de faire face à ses besoins de financement à court terme.

III. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (art. 3:6, § 1, 3° C.S.A)

Il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société autres que celles évoquées ci-dessus.

Cependant la vitesse du mouvement de bascule de l'audience radio traditionnelle vers des supports numériques rythmant la réallocation des budgets publicitaires des annonceurs vers les supports digitaux pourrait également influencer la vitesse de développement de la société via son pôle Targetspot.

La vitesse de développement du pôle Winamp peut aussi influencer le développement de la société.

IV. Activités en matière de recherche et développement (art. 3:6, § 1, 4° C.S.A)

La société n'a pas mené d'activités en matière de recherche et développement.

V. Existence de succursales (art. 3:6, § 1, 5° C.S.A)

La société n'a pas de succursales.

VI. Justification de l'application des règles comptables de continuité (art. 3:6, § 1, 6° C.S.A)

DS
XP

DS
CS

DS
AS

Compte tenu des pertes des deux derniers exercices, de la perte reportée au 31/12/2021 ainsi que du rôle de véhicule des financements que joue la société envers le groupe, le conseil d'administration est tenu de justifier l'application des règles comptables de continuité,

Cette continuité doit s'entendre dans le contexte actuel de l'évolution de l'activité commerciale et de développement dans les différentes filiales du groupe. D'une part, le groupe porte une activité commerciale en forte croissance sous le dénominateur Targetspot, d'autre part, le groupe finance pour des montants significatifs le développement du produit Winamp et de l'activité Jamendo et Bridger. Au-delà de ceci le conseil d'administration a constaté que les coûts fixes liée au financement et à la gestion du groupe dépassent en 2021 le cash généré par l'activité Targetspot.

Fort de ce constat que la société et le groupe n'auraient pas les moyens de financer les développements encore nécessaires dans ses filiales Winamp, Jamendo et Bridger sans levée de fonds complémentaire significative, la société avait entamé des démarches depuis le dernier trimestre de l'année 2021 afin de trouver un partenaire pour financer son activité Winamp. Une offre non liante avait à l'issue de ces démarches été obtenue d'un partenaire potentiel de premier ordre le 11 avril 2022. Cette offre, combinée à un financement court terme de € 3 millions pour couvrir les besoins de financement en attendant la finalisation de la mise en place du partenariat devaient permettre au groupe de continuer à se financer tout en trouvant une solution pour le développement du pôle Winamp.

Malheureusement, cette offre a été retirée le 10 mai 2022, raison pour laquelle le conseil d'administration a dû, depuis le 10 mai, se pencher d'autres solutions pour assurer la pérennité de la société et le groupe et pour pouvoir encore justifier l'hypothèse de continuité dans la clôture des comptes statutaires d'AudioValley au 31 décembre 2021. Cette solution passe inévitablement par la cession de l'activité Winamp qui demande une trésorerie mensuelle négative de l'ordre de € 0,7 millions. Le principe d'une cession du pôle Winamp est dès lors proposé au vote des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tient le 15 juin 2022.

Afin de justifier l'hypothèse de continuité dans les comptes statutaires d'Audiovalley au 31/12/2021, le conseil a établi un tableau des cashflows prévisionnel pour une période couvrant les exercices 2022 et 2023 sur base d'hypothèses qu'il juge appropriés et raisonnables. Ces hypothèses sont essentiellement les suivantes :

- Une situation de trésorerie connue au 30 avril 2022 s'élevant à € 2 millions
- Une gestion du besoin en fonds de roulement à travers le factoring des créances commerciales et l'application de délais de paiement des fournisseurs similaires à ceux pratiqués dans l'exercice 2021.
- Une vente des participations dans les filiales Winamp, Jamendo et Bridger (le pôle Winamp) au plus tard fin août 2022 compte tenu du fait que la société n'est pas en mesure de continuer à financer le développement du pôle Winamp dont font partie ces filiales. Notons dans ce contexte que les cashflows prévisionnels ne tiennent pas compte en 2022 et 2023 d'un paiement éventuel du produit de la vente compte tenu de la possibilité que ce paiement soit différé dans le temps. Néanmoins cette vente avec paiement différé permet à la société d'arrêter l'utilisation de trésorerie par le pôle Winamp.
- Le remboursement en décembre 2022 de la dette de € 3 Mio obtenue en mai 2022.

- Une croissance du chiffre d'affaires du pôle Targetspot en 2022 et 2023 similaire à 2021, ce qui est en ligne avec les réalisations telles que constatées au premier trimestre 2022.
- Un taux de change EUR/USD de 1,07

Ce tableau indique que la trésorerie en fin de mois reste à tout moment à un niveau bas voire, à certains moments de l'année, très bas. Pour cette raison, AudioValley entend poursuivre ses efforts pour améliorer le résultat opérationnel avant amortissements et provisions au-delà de ce qui est présenté dans le tableau des cashflows, et limiter le besoin en fond de roulement afin d'optimiser le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles. D'autres mesures peuvent également être prises le cas échéant pour garder sous contrôle l'utilisation des disponibilités.

Afin d'évaluer la justification du principe de continuité, le conseil d'administration a également revu une offre de rachat des titres Winamp, Jamendo et Bridger par un membre du conseil d'administration au plus tard le 31 août 2022. Bien que cette solution demandera un certain nombre de procédures et approbations relatifs au conflit d'intérêt, le conseil estime que cette offre a une probabilité raisonnable d'aboutir d'ici fin août.

En vue de l'ensemble des circonstances et mesures évoquées ci-dessus, le conseil d'administration estime que l'établissement des comptes statutaires sous le principe de continuité se justifie. Néanmoins, le contexte économique reste très incertain et l'exécution de toutes ces mesures aussi bien individuellement que dans leur ensemble impliqueront un suivi et une gestion soutenue de la position de trésorerie et donc il subsiste une incertitude matérielle que l'ensemble de ces actions n'aboutisse pas au succès espéré.

VII. Autres informations devant être mentionnées (art. 3:6, § 1, 7° C.S.A)

1° Conflits d'intérêts (art. 7 :96 du C.S.A)

Un conflit d'intérêts relatif à Alexandre Saboundjian a eu lieu lors du conseil d'administration du 12 janvier 2021.

Celui-ci était lié aux frais d'avocat encourus dans le cadre d'une assignation au tribunal d'Alexandre Saboundjian par des anciens actionnaires de Radionomy dans le cadre de son rôle de représentant des actionnaires de Radionomy dans la cession de leur titres. Même si Alexandre Saboundjian est assigné à titre personnel dans cette affaire, il l'a été car il avait été désigné par rapport à son rôle de CEO. La question qui se posait était de savoir qui devait prendre en charge ces frais d'avocats. Le CA a souhaité attendre l'issue de l'action juridique afin de statuer et d'avoir les pièces du jugement. Ce conflit ne concerne pas directement M. Saboundjian mais plus Vivendi et certains anciens actionnaires. Récemment le tribunal a donné tort à Vivendi et donc le rôle de Monsieur Saboundjian n'a pas été abordé. Nous sommes dans l'attente de savoir si un appel sera fait par Vivendi.

En raison de ce conflit d'intérêts, Alexandre Saboundjian s'est abstenu de voter sur ce sujet.

Les frais d'avocat sont comptabilisés dans le compte courant d'Alexandre Saboundjian et portent un intérêt.

Un autre conflit d'intérêts relatif à Camille et Alexandre Saboundjian a eu lieu lors du conseil d'administration du 12 juillet 2021. Celui-ci était lié à une convention d'abandon de créance jusqu'à retour à meilleure fortune entre Maxximum et Audiovalley en 2016.

En raison de ce conflit d'intérêts, Camille et Alexandre Saboundjian se sont abstenus de voter sur ce sujet.

Le conseil a été décidé au vu de la convention signée de rembourser en partie ce montant en juillet 2021 et le solde en 24 mois.

2° Augmentation de capital décidée par l'organe d'administration avec suppression du droit de préférence des actionnaires (art. 7:203 du C.S.A)

Une augmentation de capital d'un montant de 8.586.000€ a été réalisée le 12 avril 2021. Cette opération a permis à la société de commencer à financer le développement de l'activité Winamp.

3° Rachat d'actions propres (art. 7 :220 § 1et 2 du C.S.A)

La société a acheté et vendu un solde vendeur net de 3.094 actions propres au cours de l'exercice dans le cadre d'un contrat de liquidité conclus avec la société Gilbert Dupont. Elle possède, à fin 2021, 19.479 actions propres pour un montant de 59.342,21€ dans le cadre de ce contrat.

La contrepartie au passif se retrouve dans la réserve pour actions propres à hauteur de 75.642,15€.

VIII. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6, § 1, 8° C.S.A)

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers dérivés. Les autres instruments financiers concernent les actifs disponibles en banque, les actions propres, les créances et les dettes qui ne représentent pas de risque particulier.

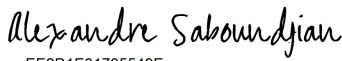
Le 15 juin 2022.


Le Conseil d'Administration,

Alexandre Saboundjian
Administrateur-délégué

Xavier Faure
Administrateur

Camille Saboundjian
Administrateur

DocuSigned by:

EE2D1E31795549E...

DocuSigned by:

1B31BCF421F24EA...

DocuSigned by:

0616B8BF43ED4EF...

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Audiovalley SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Audiovalley SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Audiovalley SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 50.425.947 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 3.508.447.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.19 des Comptes annuels et sur le point 6 du rapport de gestion qui donnent une description des éléments retenus par la direction afin de soutenir l'application des règles d'évaluation sous le principe comptable de continuité d'exploitation. Ces événements et ces conditions révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.



Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Les participations dans les entreprises liées et les créances à long terme dans les entreprises liées figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant global de € 32,3 millions. Les autres créances à un an au plus envers les entreprises liées y figurent pour un montant de €11 millions et représentent donc ensemble environ 64,07% du total bilan. Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition et les créances à leur valeur nominale et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues.

L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les Comptes Annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations ou créances.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- ▶ Nous avons examiné la conformité aux normes comptables belges des méthodologies retenues par la Direction pour l'évaluation des participations et des créances.
- ▶ Nous avons comparé la valeur comptable des participations dans les Comptes Annuels avec les fonds propres respectifs des participations.
- ▶ Nous avons discuté de la performance des participations et leurs perspectives futures telles que reprises dans le plan à 3 ans avec la direction.
 - ▶ Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs.
- ▶ Nous avons revu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et des organes de gestion

de la Société et tenu des réunions régulières avec la direction afin d'identifier des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.

- ▶ Nous avons vérifié le caractère approprié et complet des informations reprises dans les Comptes Annuels par rapport aux exigences prévues par le référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des



Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux

informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

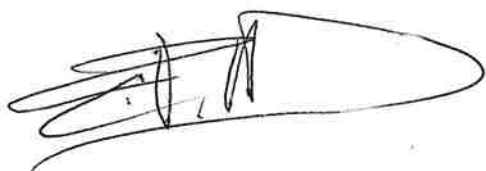
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport à l'exception du fait que :
- ▶ la société a acquis des actions propres au cours de l'exercice 2021 en ne respectant pas les conditions reprises à l'article 7:215 du Code des sociétés et des associations et en étant en contravention avec l'article 7:216 du Code des sociétés et des associations et l'article 8:4 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 mettant en œuvre le Code des sociétés et des associations.
- ▶ la société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises lors de la convocation de l'assemblée générale.



- ▶ Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêt telles que décrites dans les procès-verbaux de l'organe d'administration respectivement du 12 janvier 2021 et du 12 juillet 2021

Diegem, le 15 juin 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Van Hoof', written over a horizontal line.

Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22EVH0196

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	6,2	1,6	4,6
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	6,2	1,6	4,6

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	9.117	1.976	7.141
Temps partiel	1012			
Total	1013	9.117	1.976	7.141

Frais de personnel

Temps plein	1021	469.520,38	149.190,46	320.329,92
Temps partiel	1022			
Total	1023	469.520,38	149.190,46	320.329,92

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033			
--	------	--	--	--

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4,8	1	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	5.993	1.550	4.443
Frais de personnel	1023	315.970,76		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	7		7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6		6
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	5		5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	4		4
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6		6
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4		4
210	2		2
211	2		2
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2		2
310	1		1
311	1		1
312			
313			
340			
341			
342			
343	2		2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	